



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 18 juin 2020

**RAPPORT  
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la Commission de Gestion sur le rapport de gestion et extrait des comptes 2019

Préavis no 59/2020

		Séances										Emoluments		Signatures	
		23.01	04.03	12.03	06.05	13.05 18h	13.05 19h	14.05	20.05	28.05	10.06				
Rapporteur	Line Seewer	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			<i>Line Seewer</i>
Membres :	Aurélie Zioerjen	X	X	X	X			X	X	X		X			<i>Aurélie Zioerjen</i>
	Isabelle Baillif									X					<i>Isabelle Baillif</i>
	Aurélie Tulot										X				<i>Aurélie Tulot</i>
	Gilles Nagloo	X	X	X	X			X	X	X	X	X			<i>Gilles Nagloo</i>
	Christoph Keller	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X			<i>Christoph Keller</i>
	Florian Ecoffey	X	X	X	X	X		X	X		X	X			<i>Florian Ecoffey</i>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La Commission de gestion s'est réunie à plusieurs reprises afin d'analyser différents objets relatifs à notre Commune ainsi qu'à sa gestion. Lors de ces séances, nous avons rencontré individuellement chaque Municipal, le boursier communal ainsi que deux collaboratrices de l'administration. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur flexibilité à la suite des événements sanitaires survenus ces derniers mois.

Nous avons établi ce rapport concernant la gestion et les comptes de notre Commune en nous basant sur les échanges avec les personnes précitées. Nous avons essayé d'être neutres, objectifs et avant tout constructifs.

**Préavis 28/2018 : réfections Rotzérane et aménagements extérieurs :**

Le préavis est clos. Les travaux sont terminés mis à part la réfection du terrain de football B. Eurogreen Schweiz AG proposant le même type de travaux que ce qui avait été fait à l'époque, la Municipalité a décidé de faire faire les travaux par les employés de la voirie. Les travaux globaux

étaient devisés à CHF 98'000.-- et la facture des travaux effectués se monte à CHF 60'069.80 au 31.12.2019. Une économie a pu être faite dans le cadre de la couverture du bâtiment FC, en effet, l'entreprise Müller Toiture a effectué les travaux dans le cadre du mandat d'entretien courant des toitures de la Commune. Des contrôles au niveau de la sécurité et de l'hygiène sont régulièrement effectués. Lors de la préparation des préavis, le Municipal en charge demande toujours 2 à 3 offres et le choix final se fait en séance de Municipalité, ce qui a été le cas pour ce projet.

#### **Préavis 33/2018 : réfection chemin de l'Allex:**

Les montant des travaux facturés en 2019 se monte à CHF 5'196.65 pour un montant préavisé de CHF 99'500.--, le solde sera facturé en 2020. Toutefois le montant final des travaux sera inférieur au montant estimé. Des gains seront réalisés car certains travaux ont été effectués par la voirie et il n'y a pas eu de frais d'installation de chantier l'entreprise étant la même que pour les travaux de la RC et l'installation était donc déjà faite. Ce chantier a été géré par le Municipal en charge avec le fontainier et non pas par un bureau d'ingénieurs. Les coûts à ce jour se montent à CHF 96'904.50.

#### **Préavis 30/2018 Travaux route cantonale :**

Au 31 décembre le coût des travaux se monte à CHF 156'358.65. La plupart des travaux ont été faits mais ne seront facturés sur 2020. Une enquête sur le bruit avec impact sur l'environnement a dû être effectuée pour la section depuis La Coche jusqu'à la sortie du village côté Villeneuve. Cette enquête a permis d'obtenir une subvention sur le revêtement. Ce chantier a connu quelques soucis : collecteur en bas de Montjoux et changement de l'armoire de Cablecom qui a mis plusieurs mois pour effectuer les travaux. Les frais engendrés par ce retard seront à leur charge. Il a également fallu goudronner la sortie du Grand-Cercllet qui était en tout-venant. Une étude luminotechnique a également été effectuée pour les passages piétons. Plusieurs contrôles caméras ont été faits sur les tuyaux d'écoulement. La Commission de gestion recommande de garder ces contrôles ainsi que de prévoir en amont de futurs travaux une clause d'indemnités de retard. Les coûts à ce jour se montent à CHF 594'057.70 pour un montant préavisé de CHF 640'287.--. Il faut également prendre en compte une subvention à venir sur les travaux de génie civil d'environ 8-15 %.

#### **Bureau de poste**

La municipalité est restée en contact avec la poste. Elle n'a, cependant, pas besoin d'agir étant donné que c'est la poste qui doit trouver une nouvelle solution.

#### **Réseau d'eau**

Un fonds de réserve réseaux d'eau existe au budget pour CHF 885'278.--. Toute demande d'investissement doit passer par préavis devant le Conseil mais s'il y a une urgence les travaux sont engagés avant son aval, puis préavisés par la suite. Des contrôles des canalisations EC et EU sont effectués par le fontainier et mis à part le quartier de la Planchette –qui est dans un système unitaire- les conduites du village sont en ordre. La commission de gestion préconise d'établir un plan de rénovation des canalisations ainsi qu'un état des pertes d'eau potable.

#### **Inspectorat des chantiers :**

Deux personnes contrôlent les chantiers sur la Commune : le municipal en charge et le responsable technique. En cas de problèmes majeurs, il est fait appel à Sécurétude Sàrl qui analyse la situation. La SUVA et l'inspecteur cantonal des chantiers interviennent sur dénonciation du municipal en charge. Des chantiers peuvent être arrêtés sur le champ. Si tout est en ordre les frais sont à la charge de la Commune et si l'infraction est avérée ils sont à la charge du chantier.

En 2019, la SUVA est intervenue entre 8 à 10 fois. Lors d'intervention un rapport est établi et une copie est envoyée à la Commune. La SUVA règle les soucis en direct avec l'entreprise « fautive ». Le Municipal en charge est intervenu également, en autres, pour faire respecter la loi en ordonnant la fermeture d'un atelier qui avait été installé sans autorisation. Le municipal et le responsable technique se basent sur les règlements du Canton. Ils vont également régulièrement suivre des journées de formation / information. Ils sont également appuyés par des bureaux spécialisés. Lors d'appel d'offres, la liste des entreprises qui ne sont plus habilitées par le Canton est consultée.

Le permis d'habiter n'est pas délivré tant que tout n'est pas en ordre.

### **Vœu no 2 rapport de gestion 2018 : liste du patrimoine immobilier et état visuel des bâtiments communaux :**

Une liste a été établie avec les travaux prévus et/ou déjà effectués. L'état visuel a été fait. Des entreprises du village sont mandatées pour un contrôle régulier des bâtiments appartenant à la Commune.

### **Réseau internet collège des Salines :**

Les travaux sont terminés et tout le monde est satisfait du résultat, en particulier au niveau des écoles. Ces travaux ont permis que le collège des Salines soit au niveau pour le programme PAREO, (Présence-Absence-Retard-Enseignement obligatoire).

Pour être en accord avec la loi, un diagnostic amiante a été effectué par la société Daniel Willi SA pour un montant de CHF 5'735.20 contre CHF 3'000.-- budgétés. Aucune trace d'amiante n'a été trouvée.

Les travaux ont été effectués par deux entreprises. La première, André Glappey SA qui avait fait une offre à CHF 45'050.-- et dont les travaux ont coûté finalement CHF 33'901.70. Pour la soudure de la fibre optique, qui devait être également fait par l'entreprise Glappey SA, les travaux ont été effectués par l'entreprise Innovtélécom Sàrl. En effet Glappey SA n'avait pas le matériel et le Canton a conseillé l'entreprise Innovtélécom Sàrl ; le mandat lui a donc été donné. Les bornes wifi ont été installées par Computis, montant budgété CHF 19'400.--, coût final CHF 20'994.80.

Coûts finaux des travaux CHF 69'163.05 contre CHF 78'567.-- budgétés dans le préavis. Une économie a été faite suite aux négociations effectuées avec l'entreprise Glappey et InnovTélécom ainsi que les prix qui baissent en cours de route.

Concernant les diagnostics amiantes, il est important de garder les rapports afin de ne pas devoir les refaire et de payer une deuxième fois. Le Canton (DGIP) est beaucoup plus strict qu'auparavant. Deux offres ont été demandées et bien que l'entreprise Glappey SA soit plus chère, c'est elle qui été choisie sur conseil de la commission chargée de l'étude du préavis. Son offre était plus complète et le matériel plus approprié à une utilisation professionnelle.

### **ARASAPE :**

Le réseau d'accueil parascolaire regroupe une quinzaine de communes et les coûts sont répartis selon une clé de répartition relativement ancienne. La Commune est donc tenue de respecter ce partage des coûts. En résumé, la répartition des frais est basée sur le volume de services consommés par les enfants de chaque commune.

Si la population de chaque commune utilisait l'accueil parascolaire de manière semblable, nous devrions assumer un pourcentage des coûts globaux proche de la part que représente le nombre d'habitants de Roche par rapport aux habitants des 15 communes du réseau.

La réalité est différente puisque la part de la population résidant à Roche est de 3.64%, alors que la part des coûts de l'ARASAPE revenant à la Commune se monte à 7%. Deux raisons expliquent cette différence :

- Les habitants de Roche utilisent nettement plus l'accueil parascolaire que la moyenne régionale.
- Le montant demandé aux parents des enfants, dépendant du revenu de ceux-ci, est relativement faible à Roche.

Ceci se traduit dans les chiffres, puisque Roche doit payer 214.--/habitant contre 129.-- en moyenne pour l'ensemble du réseau. Cette différence a par ailleurs tendance à s'accroître au vu de l'évolution démographique de notre Commune. Le montant versé par la Commune prend donc des proportions inquiétantes.

Le prix par enfant dépend des coûts de fonctionnement et des infrastructures à disposition. Toutes les communes participent à toutes les infrastructures. Le bâtiment de l'UAPE, par exemple, est propriété de la Commune qu'elle loue à l'ARASAPE. Elle récupère chaque année environ CHF 40'000.--.

À titre d'information, la fréquentation quotidienne de l'UAPE de Roche est en moyenne de 15 à 16 enfants avec un pic de 36 à midi.

L'association des communes (15), représentée par des municipaux et les syndics, a demandé que les statuts soient revus ainsi que le mode de fonctionnement et de financement. La société AMALTE, entreprise privée, avait été sollicitée pour mettre de l'ordre, mais n'a pas apporté pleine satisfaction. Cette société ne travaille plus pour le réseau depuis début 2019. Certains de ses membres sont toutefois restés et continuent leur travail sous la direction de l'ARASAPE ce qui diminue les coûts.

La Commune tente d'obtenir des informations sur la gestion de l'ARASAPE afin de freiner l'explosion des coûts. Par le biais de son représentant qui fait partie de la commission de gestion de l'ARASAPE, elle a demandé une plus grande transparence afin d'obtenir, par exemple, la liste des enfants ainsi que leur commune de domicile. Ceci a été refusé par l'ARASAPE. La Commune ainsi que d'autres refusent cette réponse et ont demandé un audit fin 2019 sur l'ARASAPE. Ce rapport sera mis à disposition de la Commission de gestion courant 2020 ; cette dernière sera attentive au suivi de ce dossier.

Le Comité de Direction met les pieds au mur vis-à-vis de cet audit, prétextant des coûts alors que les membres se plaignent de la hausse des prix. La situation actuelle ne semble donc pas très sereine et ce dossier nous apparaît donc une problématique majeure dans la gestion du ménage communal.

#### **Déchetterie et voirie :**

La déchetterie est bien fréquentée même si aucun comptage n'est effectué. Le tonnage est en légère augmentation en 2019 par rapport à l'année précédente. Les habitants sont enchantés. L'ouverture toutes les deux semaines est un bon rythme. La Commune reçoit de temps à autres des téléphones pour demander la prise en charge de déchets encombrants. Les employés de la voirie s'en chargent contre paiement, bien entendu. Les frais engendrés par la déchetterie se montent à CHF 26'000.-- par an, soit CHF 1'050.-- par samedi matin pour la mise à disposition de la place, les bennes utilisées et le personnel.

Le Municipal en charge s'est arrangé afin de limiter les frais de transports. En effet, si deux bennes vont à la même place, un seul transport sera effectué au lieu de deux. Les frais d'évacuation du verre et du papier s'autofinancent si ces déchets sont amenés à la déchetterie mais coûtent à la Commune s'ils sont déposés dans les Ecopoints.

Une légère amélioration a été constatée aux Ecopoints quant à la dépose sauvage d'objets encombrants. Il y en a toutefois qui posent encore quelques problèmes car ils sont peut-être trop voyants. Dans celui de la gare, par exemple, des sacs noirs non taxés ont été trouvés. Dans ce cas précis les sacs ont été ouverts et les fautifs amendés.

5 % de sacs non taxés dans les MOLOKS sont admis mais si ce pourcentage devait être dépassé, l'entreprise s'occupant des déchets pourrait demander un remboursement à la Commune sur les taxes reçues.

La Commune et les sociétés locales utilisent des sacs noirs et les containers qui reçoivent ces sacs sont pucés et comptabilisés à part. Les sociétés locales paient CHF 30.-- par manifestation au lieu de payer les sacs taxés.

Les sacs taxés plus la taxe annuelle financent à 90% l'évacuation des déchets. Les 10 % restant sont pris sur les impôts. Pour 2019, il y a CHF 252'000.-- de charges pour CHF 220'000.-- de revenus. Les frais de transport ont augmenté en 2019.

Au niveau des poubelles publiques, la voirie n'a pas trop de soucis car elles sont vidées régulièrement.

En 2019, le Municipal en charge a fait venir quelqu'un pour une commande groupée concernant l'habillement des employés de la voirie, ce qui évite que des petites commandes soient faites et évite ainsi quelques frais.

Tous les véhicules de la voirie sont acquis en leasing. En 2019, la voirie a acheté une pelle rétro d'occasion. Cet achat évite ainsi des frais de location et une meilleure disponibilité.

Les frais concernant le marquage des routes ont doublé en 2019 en raison de la création de nouvelles places de parc et de dépose de bacs à fleurs à leur extrémité.

La voirie occupe 3.5 équivalent plein temps. Lors d'absence du chef de la voirie c'est le fontainier qui le remplace.

Les employés de la voirie effectuent également des travaux sur commande du Municipal des travaux et de l'aménagement urbain mais restent bien entendu sous la direction du Municipal de la voirie. Ces travaux sont effectués lorsqu'ils sont disponibles et que leur charge de travail le leur permet.

Le Municipal en charge rencontre une fois par semaine le chef de voirie ou son remplaçant. Il se rend également régulièrement auprès de chaque employé pour voir si tout se passe bien. Quelques rappels à l'ordre ont dû être faits concernant la sécurité (port du gilet orange pour les travaux en bord de route, s'attacher lors de travaux en hauteur, etc...).

#### **Canal du Haut-Lac :**

La situation de ce chantier est quelque peu compliquée. En effet, les fouilles archéologiques ont coûté un peu plus que prévu pour une centaine de milliers de francs. Se pose également le problème du passage sous la voie de chemin de fer. Les CFF ne sont plus d'accord avec l'endroit prévu car cela met en péril l'aiguillage se situant au-dessus. Un problème supplémentaire est la surprise quant à la qualité des sols et de leur stabilité. Ceci implique une modification du tracé et donc des frais supplémentaires qui auront une répercussion sur les communes. L'augmentation annoncée à fin 2019 est de CHF 4Mio sur un budget total de CHF 10Mio. Pour 2019, la participation de la Commune est déjà payée et il n'y a pas eu de grosses surprises.

#### **Interventions policières sur la Commune :**

La Commune n'a pas encore reçu le rapport de la police. Ceci est dû au COVID-19 ( !!!). Pour le Municipal en charge, il ne semble pas y avoir d'augmentation des infractions avec intervention de la police. Selon la main courante de la gendarmerie il y a eu 292 événements en 2019 contre 205 en 2018. La gendarmerie apprécie que la Commune fasse appel à une entreprise privée lors de certaines manifestations des sociétés locales, en plus de celle engagée par lesdites sociétés.

#### **Réponse au vœux no 3 de la commission de gestion 2018 – suite des actions :**

Aucune démarche n'a été faite auprès de la Commune de Villeneuve concernant les interventions d'un animateur socio-éducatif. Le Municipal en charge n'en voyant pas l'utilité !!!.

#### **Subvention abri PC privé :**

La loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile stipule à son art. 45 : « Chaque habitant doit disposer d'une place protégée dans un abri situé à proximité de son lieu d'habitation et atteignable dans un délai raisonnable. ». Or, il n'est pas toujours de la volonté ou possible au propriétaire de construire un tel abri. C'est pourquoi, s'il ne peut y avoir un abri dans une construction, le propriétaire paie une taxe à la Commune et c'est celle-ci qui, lors de construction paie à un autre propriétaire pour qu'il construise des places en plus dans son futur abri. A noter que dès 2025 le canton prendra la main sur le fond de subvention si celui-ci n'a pas été utilisé par la Commune pour construire des abris.

Actuellement notre Commune dispose d'environ 1600 places PC sur son territoire.

#### **Parking de la Rotzérane :**

Plusieurs véhicules sont régulièrement parqués sur les places de la Rotzérane. Rien n'a été entrepris par la Municipalité pour réguler cela.

#### **Radars mobiles:**

C'est le Canton qui gère l'installation de radars mobiles sur la RC. La Commune est simplement informée du "résultat", soit du nombre d'infractions relevées durant la période où le radar est en service. En moyenne, seul 1% des véhicules sont en infraction sur le tronçon, contre 3% pour la moyenne cantonale.

#### **Règlement du personnel :**

Le nouveau règlement a fait l'objet de plusieurs séances avec les employés. Il a été adopté par la Municipalité le 09.04.2019, par le Conseil Communal le 15.05.2019 puis ratifié par le Canton le 19.07.2020.

Ce règlement a ensuite été envoyé à chaque collaborateur/trice afin d'être signé. En cas de refus de signature cela aurait valu comme démission. Il n'y a eu aucun refus.

Ce nouveau règlement prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020. La Commune occupe environ 14 personnes pour 10.84 EPT. Les entretiens d'évaluation se font désormais par dicastère, les retours sont globalement positifs. Il n'y a pas de points négatifs récurrents présents dans ces évaluations.

L'apprentie employée de commerce a réussi son CFC et a été employée jusqu'à ce qu'elle trouve une place de travail.

#### **Vente de la parcelle no 751 :**

La Municipalité a reçu une vingtaine de dossiers. Les habitants et les personnes originaires de Roche ont été prioritaires puis, le choix s'est fait selon l'ordre de dépose des dossiers. Huit dossiers ont été retenus et les candidats ont été auditionnés. Les lettres d'engagements ont été signées. Le morcellement et les servitudes ont été validés. La signature des ventes devrait avoir lieu en juin 2020 chez un notaire.

Le prix de vente préavisé était de CF 325.--/m<sup>2</sup> minimum, puis amendé à CHF 360.--/m<sup>2</sup>. C'est finalement un prix de CHF 380.-- à CHF 410.--/m<sup>2</sup> qui a été fixé, en fonction des parcelles.

Selon le Syndic, les acquéreurs sont des personnes de Roche qui vont utiliser cette habitation comme domicile principal et non comme résidence secondaire.

Des séances ont été organisées par la Municipalité afin que les acquéreurs puissent se mettre ensemble pour construire par lots et ainsi que les travaux se fassent en même temps.

#### **Serveur communal et logiciel de gestion :**

L'ancien prestataire, OFISA, facturait le moindre téléphone et son programme devenait obsolète.

Le boursier communal s'est chargé de ce dossier et a conseillé la Municipalité quant au choix du nouveau prestataire.

Un appel d'offre a été effectué par la Commune. Le choix s'est porté sur le groupe T2I de Citizen qui offre un package très complet. Le budget a été respecté. Une sauvegarde informatique se fait également hors Commune mais sur territoire vaudois.

La loi vaudoise sur les marchés publics mentionne clairement que pour des prestations de services la procédure de gré à gré est valable jusqu'à un montant de CHF 150'000.--, une fois dépassé ce seuil et jusqu'à CHF 250'000.--, la procédure sur invitation est requise. Le montant du préavis étant de CHF 170'000.--, la procédure adéquate n'a pas été respectée, ce que la Commission de gestion regrette.

### **Frais de contentieux :**

La Commune a mandaté une société externe spécialisée dans le traitement des contentieux (impôts / taxes non payées par des habitants, entreprises etc...). Il y a environ 15 à 20 factures concernées par année. Le suivi de ces dossiers est fastidieux, nécessite des compétences spécifiques et prend beaucoup de temps ; c'est pourquoi ce choix d'externaliser a été fait. Lors de succès uniquement, la commission que touche la société externe se monte à 20 % de la créance initiale. Cette façon de procéder envoie un signal aux gens et cela démontre également le souci d'équité de la Commune envers tous les habitants.

Impôts : y a-t-il des personnes qui habitent le village mais qui ont leurs papiers déposés ailleurs ? La Municipalité a déjà réfléchi au moyen de faire des contrôles mais n'a pas jugé pertinent de mettre quelque chose en place. Une telle procédure prend du temps. Ce serait plus un travail d'enquête que de faire de simples contrôles.

### **Révision des comptes :**

Les administrations changent de réviseurs des comptes environ tous les 5 à 6 ans ceci afin de garantir un certain suivi. Le précédent réviseur de compte de la Commune a officié de 2009 à 2016. Les contrôles sont effectués principalement entre la Municipalité et le boursier, puis par le réviseur, puis par le Conseil Communal, puis par la commission de gestion. Aucun contrôle n'est effectué par le Canton

Il n'y a également aucune directive concernant le statut de la révision qui doit être faite pour la Commune (succincte ou ordinaire).

### **Comptes 2019 :**

Selon les informations cantonales, environ 60 à 70% des contribuables ont payé des impôts sur le revenu en 2019.

### **Comptes versus budget :**

Les comptes 2019 font état d'un excédent de produits de CHF 191'399.77. Cet excédent est dû à des recettes supérieures sur les droits de mutation, sur les impôts sur le revenu et une baisse sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ainsi qu'à un retour lié à la péréquation financière 2018. Le résultat 2019 qui est mieux que prévu est également le fruit d'un budget établi avec beaucoup de prudence.

Des amortissements ordinaires ont été passés sur 2019 pour un montant de CHF 840'000.--. Aucun amortissement extraordinaire n'a été fait. En revanche, un montant d'environ CHF 400'000.-- a été alloué à différents fonds de réserve dont notamment un fonds de réserve destiné à la péréquation qui a été mise en place il y a 2 ans et se monte au 31.12.2019 à CHF 370'000.--. Elle servira au cas où la Commune devrait reverser une participation importante pour la péréquation. L'endettement par habitant se monte à CHF 2'600.-- net, CHF 5'200.-- brut (le calcul pour le montant net se fait en mettant en comparaison la valorisation des biens immobiliers de la Commune).

Le choix des investissements se fait en fonction des urgences et des nécessités.

Notre Commune se trouve dans la moyenne au niveau du District quant à sa dette globale, qui se monte à environ CHF 9 millions. Ces CHF 9 millions sont tous des prêts auprès d'institutions financières uniquement. Le boursier veille à ce qu'ils soient amortis régulièrement.

Le réviseur remet à la Municipalité un rapport sur les comptes révisés, plus complet que celui se trouvant dans le rapport de gestion, avec des recommandations, des objectifs ou des demandes de corrections si nécessaire. Malgré nos demandes répétées, ce document ne nous a pas été transmis et il nous a été répondu que la Municipalité ne juge pas opportun de transmettre ce document à la Cogest. Comme expliqué en séance de commission par le Syndic, la fiduciaire édite deux rapports :

un à l'attention du Conseil communal et le deuxième est un outil de travail et de suivi pour l'exécutif et la Bourse communale.

Le boursier et le Municipal des finances sont consultés sur chaque préavis pour le choix du financement et la façon d'amortir.

Le boursier rencontre régulièrement ses collègues du cercle (Roche, Rennaz, Noville, Chessel et Villeneuve)

La Commission s'est ensuite penchée sur les différents classeurs tenus par la bourse. Des contrôles aléatoires ont été effectués au niveau des factures payées et encaissées. Tout est en ordre et bien tenu.

#### **Visite des locaux de l'administration :**

Une délégation de la commission a pu se rendre dans les locaux de l'administration pour une visite. Nous avons eu l'occasion de discuter avec la secrétaire municipale qui nous a montré les divers locaux. Il est à noter que le local des archives ne semble pas répondre aux directives AEAI en vigueur. Nous avons pu nous entretenir avec elle sur les méthodes de classement et d'archivage.

Puis nous avons rencontré la préposée à l'office de la population qui nous a présenté son travail. Elle nous a expliqué son travail et les bonnes relations entretenues avec le SPOP. Avec les nombreuses mutations à gérer ces dernières années, elle n'a pas le temps de s'occuper du registre des bâtiments. Nous avons également appris que les préposés des offices de la population du cercle se rencontrent régulièrement et s'entraident en cas de question.

Même si aucune procédure écrite n'est mise en place en cas de danger provoqué par un habitant virulent, le personnel de l'administration sait comment réagir et se protéger.

Nous tenons à remercier ces collaborateurs et collaboratrices pour leur accueil.

#### Vœux et remarques de la Commission de gestion :

- Vœu No 1 : Etudier la mise en place d'une limitation de vitesse à 30km/h dans les quartiers village mis à part la route cantonale.
- Vœu No 2 : Elaborer un plan d'actions concret pour contribuer à la qualité de vie de la population, par exemple en définissant une liste de projets potentiellement intéressants.
- Vœu No 3 : Avoir des archives stockées dans un local répondant aux directives AEAI.
- Vœu No 4 : Exiger le maintien des lisières forestières, notamment le long du DP22.
- Vœux No 5 : Procéder à un nettoyage du dessous de la benne à compost qui se trouve derrière l'immeuble Pré de la Cava 3 (morceaux de carrelage, branches, etc.).
- Vœu No 6 : Exiger la réfection du chemin de la Buanderie aux frais du promoteur comme convenu.
- Vœu No 7 : Prévoir la réfection du chemin du Bord du Mont qui est dans un piteux état.
- Remarque No 1 : La Commission de gestion trouve très regrettable que, malgré ce qui a été annoncé par la Municipalité en réponse au vœu no 3 du rapport de gestion 2018, rien n'ait été fait. En effet, il nous avait été répondu que des contacts seraient pris avec la Municipalité de Villeneuve afin d'apprécier les possibilités de partage d'un animateur social.

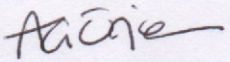
- Remarque No 2 : A la lecture du rapport établi par la Municipalité, nous avons constaté les éléments suivants :
- Page 10 : erreur dans le nombre d'habitants : 1862 au lieu de 1826
  - Pages 13 et 14 : les informations et chiffres concernant le canton, les répercussions sur notre Commune seraient plus intéressantes et plus utiles
  - Page 14 : le chapitre « 1.2.5.2 Informatique et téléphonie » est vide
- Remarque No 3 : La Commune a-t-elle fait un état des lieux sécuritaire au niveau des falaises qui se situent derrière l'immeuble Pré de la Cava 3 ? La Commission de gestion s'inquiète notamment de la sécurité au droit de la benne à compost derrière ledit immeuble.
- Remarque No 4 : La place de jeux sise dans le quartier Planchette / Pré de la Cava aurait besoin d'un coup de neuf.

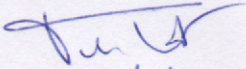
Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

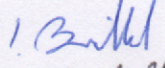
### Le Conseil communal de Roche

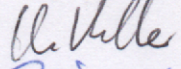
- Vu** le préavis no 59/2020 de la Municipalité au Conseil communal relatif à la gestion et aux comptes 2019 ;
- Ouï** le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'approuver le présent rapport de gestion 2019
  2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2019, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 8'380'200.82 et des revenus pour CHF 8'571'600.59
  3. De valider l'excédent de recettes 2019 de CHF 191'399.77
  4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 937'171.62 à CHF 1'128'571.39
  5. D'approuver la gestion relative à l'exercice 2019 et d'en donner décharge à la Municipalité.

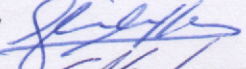
Ont signé :

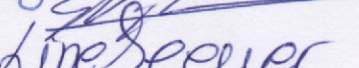
Aurélié Zioerjen 

Aurélié Tulot 

Isabelle Baillif 

Chrisoph Keller 

Florian Ecoffey 

Gilles Nagloo 

Line Seewer 